



UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

RECTORAT

SERVICE DE PRESSE ET COMMUNICATION

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

En 2004, le code civil français aura 200 ans...

Neuchâtel, le 23 décembre 2003. Avec un peu d'avance sur les manifestations officielles, le professeur de droit Jean-Philippe Dunand lancera le 9 janvier prochain les festivités qui marqueront en 2004 le bicentenaire du code civil français. Le public qui viendra écouter sa leçon inaugurale à Neuchâtel apprendra ce qui se cache derrière la notion de « code ».

Les Français fêteront en 2004 le bicentenaire de leur code civil. En 2007, ce sera au tour de la Suisse de célébrer les cent ans de notre code civil. Professeur de droit romain et d'histoire du droit à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Jean-Philippe Dunand s'est inspiré de ces deux dates pour choisir le thème de sa leçon inaugurale : « Analyse historique du concept de code ».

Comment symboliser le métier de juriste autrement que par un code ? Comme la blouse blanche et le stéthoscope du médecin, le code est l'attribut suprême de l'homme de lois. Cet ouvrage que feuilletent sans relâche juristes et magistrats recèle une part de mystères et de magie. Une vision aux antipodes de l'image un peu austère généralement attribuée à cette profession.

Plus de mille sept cents ans avant Jésus-Christ, le roi de Babylonie Hammurabi édictait son « code » de lois dont le texte le plus complet demeure la stèle conservée au musée du Louvre à Paris. Et pourtant, au sens étymologique du terme, l'ouvrage de Hammurabi ne répond pas à la notion de code. Ce n'est qu'à la fin du III^e siècle après J.-C., au début du Bas-Empire, que le terme code, ou "codex", s'impose pour qualifier les cahiers regroupant plusieurs feuillets de parchemin. Un nouveau type de support « qui se substitue désormais aux volumes constitués de rouleaux de papyrus », précise Jean-Philippe Dunand.

Dans sa leçon, le professeur Dunand tentera de cerner les critères pertinents qui servent à définir un code. Il expliquera que même si les desseins des divers législateurs ont passablement varié au cours du temps, des volontés très semblables se rencontrent régulièrement tout au long de ce parcours. Comme marquer sa puissance et son autorité, rassembler un arsenal de règles jusqu'alors éparpillées, rendre claires et accessibles les lois... voire chercher une parcelle d'éternité!

Leçon inaugurale du professeur Jean-Philippe Dunand : vendredi 9 janvier 2004, à 17h15 à l'Aula de l'Université, Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Renseignements: Jean-Philippe Dunand, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel, tél. direct : 032 718 1319, Secrétariat : 032 718 12 00

**Retrouvez tous les communiqués de presse sur Internet :
<http://www.unine.ch/presse/Communiques/menu2003.htm> ainsi que
Trait d'Union, la newsletter électronique de l'Université de Neuchâtel :
www.unine.ch/traitdunion/**